
PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 30 MARS 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 30 mars 2021*

Aujourd'hui, à dix-neuf heures quarante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 91 Loi n° 1 sur les crédits, 2021-2022

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.